

# VOS DROITS



La médaille du travail  
Prochaine date limite  
de dépôt de dossier  
le 1<sup>er</sup> mai 2019

La médaille d'honneur DU TRAVAIL :  
la plus belle manière de récompenser votre carrière

## LA REGLE

ANCIENNETE	MEDAILLE
20 ans révolus	Argent
30 ans révolus	Vermeil
35 ans révolus	Or
40 ans révolus	Grand Or



**IMPORTANT :** Votre ancienneté  
peut avoir été effectuée chez  
un nombre illimité d'employeurs \*

## LA PRIME

NET  
D'IMPÔT



Egale au **salaire global brut mensuel**  
contractuel acquis à cette date  
après la remise de la médaille\*

## LA PROCEDURE

Le salarié doit remplir un formulaire (**Cerfa 11796\*01** mis à disposition en annexe)  
et y joindre les documents suivants :

Photocopie d'une pièce d'identité	Attestation récente du dernier employeur	Photocopie des certificats de travail de chaque employeur
--------------------------------------	---	--

Le dossier ainsi constitué est à déposer auprès de votre préfecture ou auprès  
de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi) ou à la mairie du lieu de domicile du candidat  
avant le :

- 1<sup>er</sup> Mai pour la promotion du 14 Juillet,
- 15 Octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> Janvier.

## VERSEMENT

- ❖ Remise à l'employeur de la copie de l'arrêté préfectoral justifiant de la qualité  
d'attributaire de la médaille d'honneur du travail du salarié
- ❖ Versement de la prime au prorata des années de service chez Foncia.

\*Exemple : pour une ancienneté de 12 ans dans l'entreprise : le salarié percevra 12/20 de la prime lors de la  
remise de sa médaille des 20 ans (argent).

Pour plus de précisions : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10>

**Vous pouvez également contacter vos Elus CFTC**  
**Toujours disponibles pour vous informer**  
Toutes leurs coordonnées sur le site

[www.cftc-foncia.fr](http://www.cftc-foncia.fr)

